



CONDITIONS GÉNÉRALES 2024-2025 EXTERNAT

1. Inscription	2
2. Réinscription	2
3. Règles de L'Ecole	2
4. Paiement unique (pour les nouveaux élèves)	2
4.1 Droits d'admission	2
5. Frais annuels	2
5.1 Forfait de scolarité.....	2
5.2 Remise pour fratrie.....	2
5.3 Restauration (en-cas et repas chauds)	2
5.4 Frais fixes et dépenses supplémentaires.....	2
5.5 Frais IGCSE	3
5.6 Frais diplôme IB	3
5.7 Uniforme scolaire	3
5.8 Transport en minibus.....	3
5.9 Learning Centre	3
6. Paiement des frais	4
7. Facturation trimestrielle	4
8. Conséquences en cas de retard de paiement ou de non-paiement	4
9. Retrait	4
10. Changements de statut	5
11. Présence	5
12. Visa et permis de séjour	5
13. Assurance maladie et accident	5
14. Utilisation de photos et protection des données	5
15. Responsabilité en matière de dommages et de vol	6
16. Responsabilité générale, acceptation, droit applicable	6
17. PROTECTION de l'enfant	6
Annexe	7
A1. Résumé des services	7
A2. Résumé des frais	8
A3. Frais de transport en minibus	8
A4. Frais liés au Learning Centre	9

1. INSCRIPTION

En remplissant ou en signant le Contrat d'inscription, ou en payant tout ou une partie du montant dû indiqué dans les présentes, les parents, le tuteur légal ou la partie signataire concluent un contrat de scolarité avec l'école internationale St Georges et reconnaissent avoir lu et accepté sans réserve les présentes conditions générales pour l'année scolaire 2024-2025.

Les conditions générales régissent le contrat de scolarité et l'ensemble de la relation contractuelle entre la Partie signataire et l'école internationale St Georges.

2. REINSCRIPTION

Les élèves actuels sont automatiquement réinscrits, et par conséquent, les parents, le tuteur légal ou la partie signataire reconnaissent avoir lu et accepté sans réserve les termes et conditions pour toutes les années académiques suivantes, sauf indication contraire appropriée conformément aux délais de préavis requis. Veuillez vous référer aux Conditions de retrait (9).

3. REGLES DE L'ÉCOLE

Il est conditionnel au maintien de votre enfant à l'école que celui-ci se conforme aux règles de l'établissement, telles que communiquées dans le manuel et les politiques associées, et que les parents respectent le Code de conduite des parents.

L'école a une tolérance zéro quant à l'utilisation, la vente ou la distribution de drogues ou d'autres substances interdites. En cas de suspicion d'usage de drogue ou de toute autre substance prohibée, l'école se réserve le droit d'effectuer des tests de dépistage. Un test salivaire peut être réalisé par l'infirmière scolaire ou un membre du personnel supérieur, et, si nécessaire, un test d'urine par un médecin externe. Une expulsion immédiate peut être ordonnée en cas de consommation, possession, distribution ou participation à la distribution de drogues, de stupéfiants ou de toute autre substance prohibée.

4. PAIEMENT UNIQUE (POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES)

4.1 DROITS D'ADMISSION

Les droits d'admission comprennent les dépenses administratives liées aux admissions. Ils sont exigibles dans un délai de 10 jours ouvrables à partir du moment où l'élève se voit proposer une place au sein de l'établissement. Ce paiement permet de réserver la place. Il n'est pas remboursable et n'est pas crédité sur les frais du premier trimestre.

Pour les élèves en provenance d'une autre école internationale en Suisse, une réduction de 50 % sera appliquée sur les droits d'admission.

Foundation Stage - Y2	CHF 3'000.—
Y3-Y5	CHF 3'500.—
Y6-Y13	CHF 4'500.—

5. FRAIS ANNUELS

5.1 FORFAIT DE SCOLARITE

Foundation Stage	CHF 30'920.—
Y1-Y2	CHF 32'160.—
Y3-Y5	CHF 33'560.—
Y6	CHF 35'640.—
Y7- Y8	CHF 42'460.—
Y9	CHF 42'640.—
Y10	CHF 44'640.—
Y11	CHF 45'050.—
Y12- Y13	CHF 47'510.—

5.2 REMISE POUR FRATRIE

	2 ^e enfant	3 ^e enfant	4 ^e enfant et plus
FS	CHF 1'345.50	CHF 2'691.00	CHF 4'036.50
Y1-Y2	CHF 1'346.00	CHF 2'692.00	CHF 4'038.00
Y3-Y5	CHF 1'381.50	CHF 2'763.00	CHF 4'144.50
Y6	CHF 1'394.50	CHF 2'789.00	CHF 4'183.50
Y7 – Y9	CHF 1'735.50	CHF 3'471.00	CHF 5'206.50
Y10	CHF 1'806.00	CHF 3'612.00	CHF 5'418.00
Y11	CHF 1'826.50	CHF 3'653.00	CHF 5'479.50
Y12 - Y13	CHF 1'949.50	CHF 3'899.00	CHF 5'848.50

5.3 RESTAURATION (EN-CAS ET REPAS CHAUDS)

Les repas sont supervisés par le personnel, dans le cadre de l'enseignement offert par l'école internationale St Georges. Les frais de restauration sont inclus dans les frais de scolarité et couvrent un repas principal le midi ainsi que deux collations pour les élèves de « Senior School » et une pour les élèves de primaire.

5.4 FRAIS FIXES ET DEPENSES SUPPLEMENTAIRES

Les frais fixes sont inclus dans le forfait de scolarité et couvrent toutes les activités scolaires et excursions obligatoires (faisant partie du programme à l'année du groupe). Ils comprennent également la papeterie de classe, le prêt de manuels scolaires, l'utilisation d'équipements et

de matériels pédagogiques, ainsi que l'orientation universitaire.

Certains éléments sont obligatoires, et d'autres peuvent être facturés à la discrétion de l'école une fois que les besoins de l'enfant ont été convenus dans le cadre des conditions d'admission.

Veillez vous reporter à l'annexe pour consulter ce qui est inclus ou non.

Les autres ressources qui ne sont pas incluses dans les frais fixes seront facturées séparément.

Certains livres sont prêtés par l'école et doivent être rendus à la fin de l'année scolaire. En cas de non retour d'un livre, des frais seront facturés. Certains livres sont utilisés personnellement par les élèves (par exemple pour des exercices). Ces livres seront facturés séparément.

5.5 FRAIS IGCSE

Les frais IGCSE (International General Certificate of Secondary Education) sont fixes et destinés aux élèves de la section IGCSE (années Y10 et Y11). Ces frais couvrent les dépenses directement liées à l'IGCSE ainsi que les frais d'examen, entre autres.

Y10	CHF 250 .—
Y11	CHF 1'350 .—

5.6 FRAIS DIPLOME IB

Les frais du baccalauréat international (IB) sont fixes pour les élèves de la section IB (années Y12 et Y13). Ces frais couvrent les dépenses directement liées au baccalauréat international (IB) ainsi que les frais d'examen et de supervision du mémoire, entre autres.

Y12	CHF 1'500 .—
Y13	CHF 1'500 .—

5.7 UNIFORME SCOLAIRE

Tous les élèves de l'école St Georges doivent porter un uniforme. Les articles composant l'uniforme sont fournis par l'école et facturés séparément. Il est possible de se les procurer dans la boutique dédiée à l'uniforme.

5.8 TRANSPORT EN MINIBUS

L'école internationale St Georges assure le transport facultatif des élèves en minibus (à partir de 3 ans).

Les horaires et les points de ramassage seront organisés en fonction des demandes reçues. Les zones suivantes sont desservies :

Zone 1

- Région de Vevey/Montreux (y compris Blonay, Saint-Légier)
- Gare ferroviaire de Vevey/Montreux (navette)

Zone 2

- Région de Lausanne
- Région de Châtel-Saint-Denis

D'autres régions peuvent être desservies si le nombre de demandes est suffisant. Nous ne pouvons pas garantir qu'une ligne de bus desservira tous les lieux de ramassage demandés par les parents. Nous nous réservons le droit de refuser une demande qui ne peut être honorée. Une demande peut être faite pour un aller simple ou un aller-retour (vers et depuis l'école).

Les places seront attribuées selon le principe du « premier arrivé, premier servi », en fonction de la date de réception. Une liste d'attente sera établie si nécessaire. Une fois le service de transport confirmé, les annulations ou modifications ne seront pas acceptées et les parents qui se rétractent seront facturés pour un trimestre complet. Seuls les élèves inscrits peuvent utiliser le service de transport en minibus.

Pour les élèves de primaire : si un adulte n'est pas présent au point de dépôt de l'après-midi et qu'aucune autorisation parentale préalable n'a été donnée pour déposer l'enfant sans la surveillance d'un adulte, le chauffeur de bus ramènera l'enfant à l'école.

La demande peut être effectuée annuellement ou trimestriellement. La facturation s'effectue à la fin de chaque trimestre.

5.9 LEARNING CENTRE

L'objectif du Learning Centre est de soutenir tout élève ayant besoin d'une intervention à court ou à long terme :

- Élèves aux points forts et aux talents particuliers
- Programme intensif d'anglais spécialisé (ELAP) et aide à l'intégration pour les élèves qui n'ont pas encore les compétences linguistiques nécessaires pour participer au programme d'études
- Élèves ayant des besoins scolaires qui bénéficieraient d'un soutien scolaire régulier pendant la journée ou après l'école
- Élèves ayant besoin d'un soutien scolaire supplémentaire
- Élèves ayant besoin d'un soutien en raison d'une absence due à des engagements sportifs
- Élèves à horaires réduits et/ou suivant des cours de préparation à l'IB de manière autonome
- Élèves aux besoins éducatifs spécifiques

Politique d'admission au Learning Centre

- Les parents doivent suivre la procédure d'admission et sont invités à fournir autant d'informations que

possible à l'école. Les parents doivent fournir tout rapport médical et psychologique à l'école pour permettre une évaluation et une prise en charge appropriée. L'école rassemble toutes les informations des rapports et des formulaires de recommandation des enseignants, et une évaluation supplémentaire (années Y6 à Y13) aura lieu comme indiqué dans la politique d'admission.

- L'école fournit des conseils sur le programme d'études le plus adapté au candidat. Si nécessaire, lorsqu'un soutien supplémentaire est requis, l'école indique le niveau de soutien nécessaire et les éventuels frais supplémentaires.
- Selon les besoins de l'individu, les élèves des niveaux 2 ou 3 peuvent également s'inscrire au soutien scolaire (niveau 1 ou ELAP niveau 4) et seront facturés en conséquence.
- Les parents comprennent que, dans certains cas, les besoins de l'élève sont identifiés après une évaluation menée par matière du programme scolaire à l'arrivée, ou après une période passée à l'école internationale St Georges.

Veuillez consulter l'annexe pour prendre connaissance des frais du Learning Centre.

6. PAIEMENT DES FRAIS

Tous les droits indiqués sur la facture doivent être payés à l'avance et au plus tard à la date d'échéance.

Il est possible de demander une facturation trimestrielle ou annuelle. Sauf préavis écrit, l'option de facturation sera la même que celle de l'année précédente.

Les « dépenses supplémentaires » sont facturées à la fin de chaque trimestre. Toutes les factures doivent être payées en totalité, sans déduction.

Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire ou par carte de crédit. Des frais de 3% seront appliqués aux paiements par carte de crédit.

Toute réclamation concernant les factures doit être adressée par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant leur réception. En cas d'inscription tardive, les frais sont exigibles à la réception de la facture.

Aucun remboursement des frais ne peut être demandé en raison d'une absence pour cause de maladie, d'expulsion ou de mesures disciplinaires ou de toute autre circonstance non imputable à l'école.

7. FACTURATION TRIMESTRIELLE

Il s'agit de la méthode employée si aucune indication contraire n'est communiquée à l'école. Les frais annuels sont divisés en trois montants, plus ou moins proportionnels à la durée de chaque trimestre.

Trimestre 1 = 40 % (15 semaines)

Trimestre 2 = 30 % (10 semaines)

Trimestre 3 = 30 % (10 semaines)

Exigibilité des paiements :

Trimestre 1 30/06/2024

Trimestre 2 30/11/2024

Trimestre 3 29/02/2025

Les dates doivent être strictement respectées.

8. CONSEQUENCES EN CAS DE RETARD DE PAIEMENT OU DE NON-PAIEMENT

Si les frais ne sont pas payés à la date d'échéance, l'élève sera suspendu de l'école, y compris des activités et des examens, et ne pourra pas obtenir son diplôme. Les rapports, diplômes, recommandations ou fiches de notes ne seront pas délivrés tant que toutes les obligations financières des parents n'auront pas été réglées.

Les parents ou la Partie signataire s'engagent à payer un **intérêt annuel de retard de 10 %** pour tout retard de paiement, ainsi que des frais pour l'envoi de rappels (50 CHF pour le deuxième rappel, 100 CHF pour les rappels supplémentaires).

Dans l'éventualité où une famille aurait plus d'un enfant inscrit à l'école internationale St Georges, les conditions énumérées ci-dessus s'appliqueront à tous les enfants.

L'école internationale St Georges a le droit de demander une option de prélèvement automatique pour tous les autres paiements et les parents, les tuteurs ou la **Partie signataire** acceptent d'en avertir leur banque en conséquence. Les dépenses engagées par l'école internationale St Georges dans le cadre du processus de recouvrement seront facturées aux parents.

9. RETRAIT

Tout retrait doit être communiqué en contactant par écrit le service des admissions à l'adresse suivante : admissions@stgeorges.ch. Un changement annoncé n'est considéré comme valable que si sa réception a été confirmée par le service des admissions de l'école internationale St Georges.

- Pour quitter l'école à la fin du Trimestre 1 (décembre), un préavis doit être communiqué au service des admissions avant le **31 août 2024**
- Pour quitter l'école à la fin du Trimestre 2 (mars), un préavis doit être communiqué au service des admissions avant le **31 décembre 2024**.
- Pour quitter l'école à la fin du Trimestre 3 (juin), un préavis doit être communiqué au service des admissions avant le **31 mars 2025**.

Si le délai de préavis n'est pas respecté, les frais de scolarité du trimestre suivant seront exigibles dans leur intégralité. Aucune exception n'est envisageable.

Si, pour une raison quelconque, les parents décident de retirer leur enfant de l'école avant le début du trimestre, aucune demande de remboursement ou de restitution de toute partie des frais de scolarité, et des frais fixes dus pour ce trimestre ne sera prise en compte.

Si, pour une raison quelconque, la direction exige le retrait d'un enfant de l'école, aucune demande de remboursement ou de restitution d'une partie des frais totaux de l'année scolaire (frais de scolarité, frais fixes, etc.) ne sera prise en compte.

La direction se réserve le droit de suspendre temporairement ou d'exclure un élève qui ne respecte pas les normes requises en matière de bonne moralité, de comportement ou d'efforts scolaires.

Si un enfant est prié de quitter l'école internationale St Georges en raison d'une infraction grave aux **règles et règlements** de l'école, les parents sont tenus de venir chercher leur enfant avant la fin de la journée scolaire des externes. L'école s'efforcera de contacter les parents/l'agent/le tuteur légal par téléphone dans un premier temps et par écrit/par e-mail. Il incombe aux parents/à l'agent/au tuteur légal de veiller à ce que l'école puisse le(s) contacter à tout moment.

L'école se réserve le droit de contacter les autorités locales si un élève n'est pas récupéré à la fin de la journée scolaire. De même, si un élève est absent sans en avoir informé l'école, les autorités locales peuvent être contactées.

Tous les frais liés à l'exclusion d'un élève seront à la charge des parents.

10. CHANGEMENTS DE STATUT

Pour être considéré comme valable, tout changement de statut (passage de l'internat complet à l'internat en semaine, ou passage de l'internat à l'externat) doit être demandé par écrit. Les changements doivent être demandés à l'avance dans les mêmes délais que pour un retrait.

Aucun élève n'est autorisé à vivre seul, même s'il a atteint l'âge de la majorité.

Aucune aide en matière de visa ou de permis de séjour ne sera offerte aux élèves qui ont changé de statut d'élève interne ou externe.

Tous les élèves inscrits à l'école internationale St Georges doivent avoir souscrit à une assurance maladie et accident valide et conforme aux réglementations du canton de Vaud.

11. PRESENCE

Les obligations familiales et sociales ne doivent pas entraver la fréquentation ponctuelle de l'école et le travail régulier. L'absentéisme pour raisons médicales doit être

signalé avant 8 heures le jour de l'absence. Les demandes d'absence pour toute autre raison (familiale, personnelle, etc.) doivent être communiquées par écrit au principal. En cas de refus, l'absence est enregistrée comme une absence non autorisée.

Un élève trop souvent absent de l'école peut être invité à redoubler et, dans des cas exceptionnels, ne pas être en mesure d'obtenir son diplôme.

12. VISA ET PERMIS DE SEJOUR

Afin d'être admis à l'école internationale St Georges, tous les élèves, à l'exception des citoyens suisses, doivent être en possession d'un permis de séjour émis par la Suisse. Sauf autorisation du gouvernement suisse, aucun élève étranger ne peut commencer à suivre les cours sans visa étudiant ou permis de séjour suisse valide pour l'année scolaire complète.

Aucun remboursement ou réduction n'est possible si, suite à des problèmes d'obtention d'un visa ou d'un permis de séjour, l'arrivée prévue est retardée.

13. ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENT

Le(s) parent(s) ou le(s) tuteur(s) légal(aux) des élèves externes doivent assurer leurs enfants contre tout accident et toute maladie pouvant survenir pendant les activités scolaires et extrascolaires.

L'école internationale St Georges ne pourra en aucun cas être tenue responsable du non-respect de ces conditions.

14. UTILISATION DE PHOTOS ET PROTECTION DES DONNEES

L'école internationale St Georges prend au sérieux la protection des données et ses responsabilités en matière de traitement approprié et légal des données à caractère personnel en tant que responsable du traitement des données. Nous nous engageons à respecter les obligations légales et les normes pratiques du secteur lors de la collecte, du traitement et du stockage des informations à caractère personnel. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre avis de confidentialité sur notre site Web : <https://www.stgeorges.ch/fr/politique-de-confidentialite>

L'école internationale St Georges demande votre consentement, ou celui de votre enfant s'il a **plus de 13 ans**, avant d'utiliser les photos de votre enfant prises pendant l'année scolaire à des fins de publicité, de campagne, de promotion de notre école et/ou des écoles du groupe Inspired Education (y compris les publications, la présentation ou la diffusion dans les journaux, sur Internet ou dans d'autres médias).

15. RESPONSABILITE EN MATIERE DE DOMMAGES ET DE VOL

Les dommages aux biens causés par les élèves relèvent de la seule responsabilité des parents, du/des tuteur(s) légal(aux), de la Partie signataire ou de tout élève ayant atteint l'âge de 18 ans.

L'école internationale St Georges décline toute responsabilité en cas de vol, notamment d'effets personnels, d'argent, de documents, de bijoux ou d'autres objets de valeur.

Les parents et l'élève s'engagent à ne tenir en aucun cas l'école internationale St Georges responsable et à couvrir et indemniser immédiatement et intégralement l'école internationale St Georges pour toutes les conséquences et dommages résultant du non-respect de leurs engagements (notamment selon le règlement de l'école et le droit suisse) et de tout acte illégal, aussi minime soit-il, causé intentionnellement ou par négligence de l'élève à tout bien appartenant à la l'école internationale St George, à son image et à sa réputation.

16. RESPONSABILITE GENERALE, ACCEPTATION, DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes les conditions générales précédentes. L'école se réserve le droit de les modifier à tout moment.

Une fois le formulaire de candidature signé, les présentes conditions générales sont considérées comme acceptées. Le(s) parent(s), le(s) tuteur(s) légal(aux) ou la Partie signataire acceptent les présentes conditions générales à partir du moment où l'élève est présent à l'école internationale St Georges, même si le contrat n'est pas signé.

La législation suisse est seule applicable à toutes les questions découlant des présentes conditions générales et des accords connexes, quel que soit le pays de résidence des parents, des tuteurs légaux ou de la Partie signataire.

L'école internationale St Georges n'est pas responsable des coûts ou des dommages dus à un retard ou à une inexécution des présentes conditions générales découlant de toute cause ou de tout événement indépendant de la volonté de l'école, y compris, sans limitation, la cessation des services prévus par les présentes ou tout dommage en résultant pour l'autre partie en raison de la fermeture de l'école, d'une panne d'électricité ou de toute autre défaillance mécanique, d'une catastrophe naturelle, d'une épidémie, pandémies, d'un acte terroriste, d'une action ou d'une recommandation gouvernementale.

L'école internationale St Georges ne sera en aucun cas tenue de rembourser les frais ou autres sommes qu'elle aura reçus en cas de fermeture de l'école pour les raisons susmentionnées.

Si une disposition ou une partie des présentes conditions générales est jugée invalide ou inapplicable, seule cette disposition ou partie particulière, et non l'ensemble des conditions générales, sera inopérante.

17. PROTECTION DE L'ENFANT

L'école internationale St. Georges s'engage à protéger et à promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes et attend de tout le personnel, des parents et des bénévoles qu'ils partagent cet engagement. Il y a un responsable désigné de la protection de l'enfance et un responsable adjoint de la protection de l'enfance qui travaillent en étroite collaboration avec le personnel, les parents et les élèves, ainsi qu'avec les autorités locales, pour s'assurer que les politiques de protection de l'enfance sont respectées sur le campus et en dehors, lors de compétitions, d'excursions ou de voyages résidentiels.

Le lieu de juridiction est Montreux, en Suisse. L'école est toutefois habilitée à engager une action en justice devant le tribunal compétent du lieu de résidence des parents ou des tuteurs légaux.

Les présentes conditions générales sont rédigées en français et en anglais. En cas de litige concernant les termes du présent Contrat, la version anglaise prévaut.

ANNEXE

A1. RESUME DES SERVICES

Inclus (sans frais supplémentaires)

- Rapports académiques
- Relevés de notes
- Les activités et clubs gérés par le personnel de l'école (sur le campus) auront lieu pour les Juniors de 15h50 à 17h00 et pour les Middles et Seniors de 16h30 à 18h00.
- Formation complémentaire pour les concours
- Supervision des pauses par les enseignants
- Accès Wi-Fi généralisé sur le campus
- Papeterie de classe
- Assurance accident complémentaire
- Excursions scolaires
- Early Birds Club (de 7 h 45 à 8 h 20)
- Voyage scolaire (à partir de la sixième année)
- Orientation IB
- Orientation IGCSE
- Plan éducatif individuel - le cas échéant
- Maison et tuteur individuels
- Événements inter-maisons
- Prix international du duc d'Édimbourg
- Prêt de manuels scolaires
- Test Morrisby (Y11 seulement)
- Repas et en-cas obligatoires
- Adhésion au Parents Liaison Group (PLG)
- Portail parents et application mobile
- Réunions avec les parents et soirées d'information
- Système de soutien pastoral
- Adresse électronique personnelle de l'école (élèves de l'école secondaire « Senior School » **SEULEMENT**)
- Évaluation SEN préliminaire - le cas échéant
- Portail des élèves et application mobile
- Services de la bibliothèque de l'école
- Événements sociaux à l'école
- Infirmerie scolaire
- Rapport d'installation pour les nouveaux élèves (après 3 semaines suivant la date de début)
- Club des frères et sœurs, pour les élèves de primaire ayant des frères et sœurs en école secondaire « Senior School » (de 15 h 45 à 16 h 15)
- Projets sociaux d'entreprise
- Programme de leadership pour les élèves
- Conseil scolaire des élèves
- Repas supervisés
- Études supervisées (élèves de l'école secondaire « Senior School » **SEULEMENT**)
- Tickets pour les productions de l'école
- Orientation universitaire et professionnelle
- Tests normalisés variés - le cas échéant
- Intervenants invités
- Programme hebdomadaire de ski (Y1 et plus, Trimestre 2 uniquement)
- Album de promotion

Non inclus (facturé séparément)

- Transport à l'aéroport
- Activités et clubs gérés par des entraîneurs externes : Juniors de 15:20 à 17:00 et Seniors de 16:30 à 18:00
- Soutien et conseils psychopédagogiques - le cas échéant, services d'orthophonie et autres services de thérapie jugés nécessaires.
- Frais d'examen et d'évaluation
- Autres articles de papeterie
- Cours de français pour les parents
- Late Owls Club (de 17 h 00 à 18 h 00)
- Frais liés au Learning Centre
- Assurance maladie
- Assistance en langue maternelle
- Cours de musique particuliers
- Cours particuliers
- Clubs privés
- Location des installations scolaires
- Service de bus scolaire
- Supplément classe réduite (IB **SEULEMENT**)
- Camp de vacances
- Manuels scolaires pour usage personnel
- Uniforme et vêtements de sport
- Options sportives le week-end

A2. RESUME DES FRAIS

	FS	Y1	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8	Y9	Y10	Y11	Y12	Y13
Droits d'admission	3'000	3'000	3'000	3'500	3'500	3'500	4'500	4'500	4'500	4'500	4'500	4'500	4'500	4'500
Forfait de scolarité	30'920	32'160	32'160	33'560	33'560	33'560	35'640	42'460	42'640	42'640	44'640	45'050	47'510	47'510
Repas	Inclus													
Frais fixes	Inclus													
Dépenses supplémentaires														
Frais IGCSE											250	1'350		
Frais diplôme IB												1'500	1'500	
Early Birds	Inclus													
Clubs gérés par l'école	Inclus													
Sorties éducatives								Inclus						
Camp de ski et ski en semaine	Inclus													
Soutien scolaire supplémentaire	Reportez-vous à l'annexe													
Bus scolaire	Reportez-vous à l'annexe													
Pack uniforme	Pack de base de 300 à 545 CHF													

A3. FRAIS DE TRANSPORT EN MINIBUS

PORTE-À-PORTE PICK UP/DROP OFF

Pour la prise en charge et la dépose à l'adresse de votre domicile désigné.

	Zone 1	Zone 2
Frais annuels	CHF 2'000.—	CHF 2'600.—
Trimestre 1	CHF 800.—	CHF 1'040.—
Trimestre 2	CHF 600.—	CHF 780.—
Trimestre 3	CHF 600.—	CHF 780.—

* Prix pour l'aller seulement

* Zone 1

- Région de Vevey/Montreux (y compris Blonay, Saint-Légier)
- Gare ferroviaire de Vevey/Montreux (navette)

Zone 2

- Région de Lausanne
- Région de Châtel-Saint-Denis

A4. FRAIS LIÉS AU LEARNING CENTRE

Niveaux de soutien	Frais par année	
	Besoins éducatifs spéciaux (SEN)	
Action scolaire	Différenciation en classe	Aucun frais inclus
Groupes d'intervention	Intervention de 6 semaines en petit groupe en lecture, en orthographe ou en mathématiques de base. Les séances se déroulent trois fois par semaine pendant une heure.	CHF 150.— (par intervention de six semaines)
Niveau 1	Une session de soutien scolaire par semaine au sein du Learning Centre ou d'une classe spécifique. Le format doit être décidé par le responsable du Learning Centre.	CHF 2'160.—
Niveau 2	Une séance d'intervention d'un spécialiste du soutien à l'apprentissage (soutien social, émotionnel, comportemental, services de conseil, remédiation spécifique de la dyslexie et de la dyscalculie, parole et langage) avec le personnel des besoins éducatifs spécifiques.	CHF 3'500.—
Niveau 3	ELAP (programme intensif d'anglais spécialisé) pour les élèves n'ayant pas encore intégré le programme d'anglais général.	CHF 3'750.—
Niveau 4	Deux heures d'intervention spécialisée prolongée (différences d'apprentissage spécifiques, diagnostics, programmes cognitifs) avec le personnel des besoins éducatifs spécifiques.	CHF 6'200.—
Niveau 5	Soutien complet en matière de besoins éducatifs spécifiques Intégration au programme général lorsque cela est possible (en fonction de l'âge et des besoins de l'individu). Programme spécial sur mesure avec assistance individuelle à l'élève, lorsque cela est jugé nécessaire.	Sur demande